

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'HÉRIMÉNIL
Séance du 17 juin 2011

L'an deux mille onze et le dix sept juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Marc VILLEMIN, Maire.

Présents : M. Jean Marc VILLEMIN, Maire, M. José CASTELLANOS, M. Gilles SOMMEREISEN, Mme Véronique WITTWE, Mme Valérie GROSMANN, M. Joseph BELLAVIA, M. Dominique STAUFFER, Mme Laurence BAURES, Mme Virginie LAMBOULE, M. Claude PAQUOTTE, M. Henri PFLUMIO.

Absents excusés : Mme Laurence HENSCH qui donne procuration à Mme Laurence BAURES

A été nommée secrétaire : Mme Laurence BAURES

Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Madame Laurence BAURES secrétaire de séance.

Elections de 3 délégués titulaires et de 3 délégués suppléants pour les sénatoriales du 25 septembre 2011
--

Proclamation de l'élection des délégués :

Monsieur Jean-Marc VILLEMIN a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
Monsieur José CASTELLANOS a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
Monsieur Joseph BELLAVIA a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Proclamation de l'élection des suppléants :

Madame Valérie GROSMANN a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
Monsieur Gilles SOMMEREISEN a été proclamé élu au premier tour et a déclaré accepter le mandat.
Mademoiselle Véronique WITTWE a été proclamée élue au premier tour et a déclaré accepter le mandat.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2011 - Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 28 avril 2011.
Et sur proposition du Maire, ajoute à l'ordre du jour le point suivant : dévolution de travaux - Rue de la Fratresse.

Tarifs du CLSH période d'été 2011 et année scolaire 2011-2012
--

Après avis de la Commission affaires scolaires, extrascolaires, CLSH et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs du CLSH pour la période d'été 2011 et pour l'année scolaire 2011-2012, ainsi qu'il suit :

Juillet 2011- centre aéré et mini-camp :

Centre aéré :

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix à la semaine	Repas + garderie de midi	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h00 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	53.00 €	4.90 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	56.00 €	4.90 €	0.95 €
< 11 137 €	59.00 €	4.90 €	1.10 €
Habitants Extérieurs	61.00 €	6.30 €	1.30 €

Centre aéré pour la semaine du 11 au 15 juillet (4 jours) :

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix à la semaine	Repas + garderie de midi	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h00 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	42.40 €	4.90 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	44.80 €	4.90 €	0.95 €
< 11 137 €	47.20 €	4.90 €	1.10 €
Habitants Extérieurs	48.80 €	6.30 €	1.30 €

Mini-camp :

Mini Camp seul, les 11, 12 et 13 juillet : 50,00 €

Mini Camp + 1 jour de centre aéré, 11, 12, 13, et 15 juillet : 60,00 €

Restauration scolaire – garderie (année scolaire 2011-2012) : lundi – mardi – jeudi – vendredi

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	4.13 €	1.65 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	4.41 €	1.90 €	0.95 €
< 11 137 €	4.70 €	2.08 €	1.10 €

Habitants REHAINVILLER	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	6.25 €	4.50 €	2.25 €
De 6 943 à 11 137 €	6.69 €	4.50 €	2.25 €
< 11 137 €	7.13 €	4.50 €	2.25 €

Habitants Autres communes	Garderie de midi et repas	Garderie 16h30-17h30 une heure incompressible	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h30 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
	9.81 €	4.50 €	2.25 €

Mercredis récréatifs (année scolaire 2011-2012)

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix de la journée	Repas + garderie de midi	Garderie de 7h30 à 8h30 de 17h00 à 18 h 30 Coût de la demi-heure
< 6 943 €	10.60 €	4.90 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	11.20 €	4.90 €	0.95 €
< 11 137 €	11.80 €	4.90 €	1.10 €
EXTERIEURS	12.20 €	6.30 €	1.30 €

Vacances scolaires (2011-2012) : Toussaint – hiver – printemps

Les montants sont fixés selon les tranches de revenus imposables 2010 : (Revenu imposable/nombre de parts)

Habitants HERIMENIL	Prix à la semaine	Repas + garderie de midi	Garderie matin de 7h30 à 8h30 au soir après 17h00 à la demi heure
< 6 943 €	53.00 €	4.90 €	0.80 €
De 6 943 à 11 137 €	56.00 €	4.90 €	0.95 €
< 11 137 €	59.00 €	4.90 €	1.10 €
Habitants Extérieurs	61.00 €	6.30 €	1.30 €

- Contrat avec Véolia	6 110,00 € HT	7 307,56 € TTC
- Travaux prévus au budget 2011		
- Matériel de télé relève	450,00 € HT	538,00 € TTC
- Remplacement compteurs d'eau	41 344,00 € HT	49 447,00 € TTC
- Branchements AEP	4 737,00 € HT	5 666,00 € TTC
- Régulation Poste Suppression	6 915,00 € HT	8 271,00 € TTC
TOTAL	53 446,00 € HT	63 922,00 € TTC

Dévolution de travaux - Rue de la Fratesse

Le Maire précise qu'en application du Code des Marchés Publics, il y a lieu de délibérer sur le mode de passation du marché nécessaire à la dévolution des travaux de mise aux normes de trottoirs et de réfection partielle de la chaussée, rue de la Fratesse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code des Marchés Publics,

Décide :

- de passer un marché selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics pour les travaux sus-cités,
- d'autoriser le Maire à signer les marchés publics correspondants et tous les documents nécessaires à leur dévolution et leur exécution (avenants, décision de poursuivre...).

Budgets primitifs 2011 (Commune et Eau) : information

Les budgets primitifs de l'exercice 2011 de la Commune et de l'Eau ont été rectifiés ainsi qu'il suit :

- Budget communal, l'affectation du résultat est de 131 535 € au lieu de 131 534 €
- Budget de l'eau, l'affectation du résultat est de 22 110 € au lieu de 22 109 €

La séance est levée à 21 h 28.

Affiché le

La secrétaire de séance,
Laurence BAURES

Le Maire,
Jean-Marc VILLEMIN